



Congés imposés par employeur

Par **Mathieu Bonnet**, le **06/10/2016** à **09:16**

Bonjour,

Mon employeur veut m'imposer de prendre les congés que je n'ai pas pu prendre en raison d'un arrêt maladie.

Ces congés sont ceux qui n'ont pas été soldés au 31 mai 2016 à cause de cet arrêt.

Je souhaite poser ces congés plus tard mais mon employeur refuse.

En a-t-il le droit ?

Suis-je obligé de poser mes congés comme il me le demande ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **06/10/2016** à **09:30**

Bonjour,

C'est effectivement l'employeur qui décide des dates des congés...